

Le 13 mai 2026

Monsieur le Premier ministre

Pour la seconde fois, le Sénat a décidé de bloquer la loi sur l'Aide à mourir. Par son attitude négative, il ignore l'avis des membres de la Convention citoyenne qui l'ont réclamée à 75 % ; il s'oppose frontalement aux votes des élus de l'Assemblée nationale qui ont voté très majoritairement à trois reprises un texte d'une loi sur l'Aide à mourir, le 21 avril 2021, le 25 mai 2025 et le 24 février 2026. Il fait fi de la demande de nos compatriotes qui souhaite ce changement à 80 % comme le prouvent toutes les enquêtes d'opinion. Par son obstruction réitérée, le Sénat fait preuve d'un **refus flagrant de démocratie** qui creuse un peu plus le fossé – réel et si souvent évoqué- entre les citoyens et ses représentants.

Monsieur le Premier ministre, nous respectons vos convictions. **Nous apprécions aussi votre ouverture d'esprit et votre volonté de faire vivre la vie parlementaire. Il est temps de mettre un terme à ce va-et-vient entre l'Assemblée et le Sénat** qui, loin d'apparaître comme une démarche démocratique, se révèle être une basse manœuvre de la minorité opposante.

Nous vous demandons de laisser l'Assemblée nationale décider, sans commission mixte paritaire, sans troisième échange entre les deux chambres. **Il est temps que la France, République laïque, rejoigne enfin la grande majorité de ses voisins qui ont voté une loi semblable, certains depuis 25 ans.**

Nous nous faisons l'écho des malades qui souffrent, qui nous sollicitent en permanence et finissent par partir à l'étranger chercher ce que la France leur refuse. **Que l'on respecte enfin leur liberté de choisir entre Soins palliatifs et Aide active à mourir.**

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Premier ministre, l'expression de notre très haute considération.

Nathalie Andrews (Coprésidente)



Annie Wallet (Coprésidente)



Docteur Denis Labayle (Président d'honneur)

